Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_229-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 2 novembre 2026

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Amortissement des subventions d'équipement de la légumerie et Cinévals

Numéro de délibération : CC2026_229

L'an deux mille vingt six, le deux novembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Gwendoline CAQUINEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Cyril ROY, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Baptiste SUREAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Yohann GERAL, Didier REIGNER, Fabien DUBUS, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques CHASSERIAUD, Danielle PERTUS, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal SAGY donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Françoise MESNARD
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Cathy RULLAUD-MICHEL donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Laurent FLAMENT
Fabrice RENAUD donne pouvoir à Jean-Michel MANCEAU

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Alain BILLAUD, Jean-Luc PATCINA, Loëtitia PELLIER, Jean-

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_229-DE

Jacques MENAGER, Jérôme CAILLAUD, Vincent GINDRAU, Alain INGRAND, Thierry BROSSARD, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Frédéric RASSE, Pascal MARTINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Pierre TEXIER, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 106
Votants : 113
Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_229-DE

BUDGET PRINCIPAL - Amortissement des subventions d'équipement de la légumerie et Cinévals

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-1,

Vu l'article L. 2321-2, alinéa 27 du CGCT disposant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable depuis le 1er janvier 2023 à Vals de Saintonge Communauté,

Vu la délibération n° CC2025_092 du conseil communautaire en date du 7 juillet 2025 fixant la durée d'amortissement des biens,

Considérant que le passage au référentiel M57 impose de fixer les règles de gestion de ses actifs amortissables, et notamment les méthodes et durée d'amortissement de ses immobilisations,

Considérant que les subventions d'équipement reçues pour le financement d'actifs amortissables doivent faire l'objet d'une reprise annuelle en section de fonctionnement en recettes (compte 777) et en section d'investissement en dépenses (compte 139) afin d'atténuer la charge globale pesant sur la section de fonctionnement,

Considérant que l'instruction M57 pose le principe selon lequel la reprise de ces subventions reçues doit obligatoirement être calculée sur le même rythme et selon la même méthode linéaire que l'amortissement du bien subventionné,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté a adopté par délibération du 7 juillet 2025 la méthode de l'amortissement linéaire pour l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles de ses budgets (principal et annexes) et que l'amortissement est calculé au prorata temporis à compter de la date effective de mise en service du bien,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté procédera à l'intégration des biens immobiliers mandatés au compte 23 « immobilisations en cours » sur le compte 21 « immobilisations corporelles » au 1er décembre 2026, date de début des amortissements des biens et des subventions,

Considérant que les biens financés sont amortissables, les subventions qui ont été initialement enregistrées sur des comptes de subventions non amortissables (sous-comptes du compte 13) imposent une régularisation pour corriger cette erreur de classement,

Il convient de préciser les modalités comptables de traitement des subventions reçues en recettes d'investissement pour la construction de la légumerie à Aujac et de Cinévals à Saint-Jean-d'Angély.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_229-DE

1/ CHANGEMENTS DE COMPTES PRÉALABLES À L'AMORTISSEMENT

Il est proposé de procéder aux changements de comptes non amortissables vers les comptes amortissables de la façon suivante :

Légumerie (opération 2023102)

Subventions reçues					
Compte initial	Exercice	N° de titre/Bordereau	Financeur	Montant	Compte final
13462	2024	514/83	ETAT - DSIL	67 109,00 €	13362
	2024	1539/133		1 687,30 €	
	2025	1985/226		114 660,50 €	
	2025	2767/361		45 415,86 €	
			Total	**228 872,66 €**	

Cinévals (opération 20141001)

Subventions reçues					
Compte initial	Exercice	N° de titre/Bordereau	Financeur	Montant	Compte final
1321	2021	17006/17006	CNC	175 000,00 €	1311
	2023	17003/17003		87 500,00 €	
	2023	17004/17003		87 500,00 €	
	2025	17001/17001		43 281,00 €	
1322	2020	2005/636	REGION NOUVELLE-AQUITAINE	80 000,00 €	1312
	2023	17001/17001		320 000,00 €	
1323	2021	17007/17006	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	200 000,00 €	1313
	2023	17002/17002		200 000,00 €	
1341	2020	914/140	ETAT - DETR	146 700,00 €	13361
13461	2024	17003/17002	ETAT - DETR	253 300,00 €	13361
	2024	17002/17002		89 000,00 €	
13462	2024	17003/17002	ETAT - DSIL	121 280,63 €	13362
1347	2021	17008/17006	ETAT - DSIL	51 977,42 €	13362
			Total	**1 855 539,05 €**	

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_229-DE

2/ AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS À LA DATE DES INTÉGRATIONS AU 1ER DÉCEMBRE 2026

Il est proposé que les subventions d'équipement reçues, rattachées aux actifs amortissables de la légumerie et de Cinévals, soient repris de la façon suivante sur une durée d'amortissement de 30 ans, à compter du 1er décembre 2026 :

Légumerie (opération 2023102)

Montant amortissement sur 30 ans	
Comptes d'amortissement	Total sur 30 ans
139362	228 872,66 €
13913	248 532,57 €
139173	125 467,17 €
13912	132 101,97 €
Total	**734 974,37 €**

Cinévals (opération 20141001)

Montant amortissement sur 30 ans	
Comptes d'amortissement	Total sur 30 ans
13911	393 281 €
139361	489 000 €
139362	173 258,05€
13913	400 000 €
13912	400 000 €
Total	**1 855 539,05 €**

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de procéder au reclassement des subventions entre les comptes correspondants,
- d'approuver l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour la légumerie et Cinévals selon les modalités présentées ci-dessus à compter du 1er décembre 2026,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget principal ce jour par décision modificative, et de les prévoir sur la durée de l'amortissement,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 100
- Contre : 2
- Abstention : 11

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_229-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



La Présidente Mme Mesnard Françoise de Vals de Saintonge Communauté
9 nov. 2026



1er Vice-President Mr Chedouteaud Stéphane - Grands projets et équipements communautaires
9 nov. 2026